



REGLEMENT INTERIEUR DU FCVL

Article 1 - Conditions d'admission :

L'admission d'un joueur au FCVL est liée à 2 conditions :

- L'acceptation de ce règlement et de la charte du joueur
- La signature et le règlement de sa Licence

Article 2 - Devoirs du Licencié :

La signature d'une Licence au FCVL implique les obligations suivantes :

- Participer avec ponctualité aux entraînements et aux matchs
- Respecter les règles d'hygiène élémentaire liées à la pratique d'un sport
- Respecter la charte du joueur et, pour les parents d'un jeune joueur, la charte du parent
- Participer à la vie du club

Article 3 - Equipement d'un joueur à l'école de foot :

Tout joueur de l'école de foot doit prendre l'habitude de venir à l'entraînement avec un sac contenant ses affaires de foot, de toilette et de rechange.

Pour les matchs, chaque joueur doit être habillé avec les vêtements du club distribués avec l'équipement en début de saison. Un short et une paire de chaussettes sont donnés à chaque joueur en début de saison, le maillot est fourni par le club le jour du match.

Article 4 - Rôle des parents :

Au-delà des règles de bonne conduite édictées dans la charte du parent d'un jeune joueur, il est important que les parents :

- Assistent aux réunions d'information qui jalonnent la saison ou, en cas d'empêchement, se tiennent informés (compte-rendus...)
- Participent au bon fonctionnement de la catégorie dans laquelle est inscrit leur enfant (déplacement, lavages de maillots...)
- Viennent jusqu'au vestiaire pour amener et récupérer leur enfant dans les plus petites catégories (U 7, U 9 et U 11) ... en respectant les horaires de début et de fin d'entraînement ou match.

Pour les parents impliqués dans la vie du club, il est souhaitable de prendre une Licence Dirigeant (offerte par le club), leur permettant d'être couvert sur le plan des responsabilités.

Article 5 - Comportement et sanctions :

Pour tout comportement non-conforme à la charte du fair-play, les éducateurs peuvent sanctionner sportivement un joueur jusqu'à la suspension pour un ou plusieurs matchs, voire d'entraînement.

Pour tout comportement grave, susceptible de nuire à la vie du groupe et/ou à l'image du club, une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion du club pourra être prononcée par une commission disciplinaire composée du Bureau (Présidents + Vice-Présidents + Secrétaire + Trésorier), des Responsables techniques et du Responsable de la catégorie concernée.

Article 6 - Démission :

En cas d'arrêt des entraînements et matchs au sein du FCVL en cours de saison (arrêt du foot, départ vers un autre club), la Licence ne sera pas remboursée, sauf cas de force majeure accepté par le Conseil d'Administration du club.



CHARTRE DU JOUEUR DU FCVL

Notre ambition sportive passe par le respect de nos valeurs. En jouant au FCVL, un joueur s'engage ainsi :

Article 1 - Ponctualité et assiduité aux entraînements et matchs : à participer aux entraînements et matchs en respectant les horaires convenus avec les éducateurs. Ponctualité et assiduité sont des valeurs nécessaires au bon fonctionnement et au succès d'une équipe.

Article 2 - Respect des éducateurs : à respecter les éducateurs, dirigeants et bénévoles du FCVL ; par exemple : dire bonjour et au revoir, prévenir en cas de retard ou d'absence, écouter et respecter les consignes, jouer dans l'équipe que son éducateur a choisie (le joueur ne fait pas partie d'une équipe mais d'un club) ...

Article 3 – Respect des partenaires : à respecter les autres joueurs du FCVL (principe de solidarité sur et en-dehors du terrain), s'encourager plutôt que se disputer, accepter les différences de quelque nature qu'elles soient...

Article 4 - Respect des adversaires : à respecter les équipes adverses (joueurs, éducateurs, dirigeants, supporters), à saluer ses adversaires.

Article 5 - Respect de l'arbitre : à respecter les décisions de l'arbitre, même si on n'est pas d'accord avec ses décisions.

Article 6 - Respect des installations : à respecter les installations (du club et à l'extérieur) : les vestiaires sont un lieu de préparation vestimentaire et mentale, le calme y est de rigueur.

Article 7 – Esprit de compétition et de fair-play : tout joueur doit rentrer sur le terrain pour gagner le match, en respectant les règles du jeu et du fair-play. Il doit avoir un comportement irréprochable sur et en-dehors du terrain.

Un non-respect de cette chartre entraînera des sanctions qui seront prises par les éducateurs et la commission technique (mesures incitatives), ou le comité directeur (sanctions pour faits graves, qui peuvent aller jusqu'à la radiation du club, sans remboursement de la cotisation).



CHARTRE DU PARENT D'UN JOUEUR DU FCVL

La chartre du FCVL s'appuie sur le Label FFF, reconnaissance fédérale de l'excellence du travail effectué par le club auprès des catégories jeunes, en s'appuyant sur des valeurs éducatives fortes. Le FCVL veut continuer à évoluer en mettant à disposition de ses licenciés des infrastructures de qualité, un encadrement technique d'éducateurs diplômés, tout en préservant un fort esprit de convivialité.

L'implication des parents est un gage de pérennité du club. Par leurs encouragements, tant dans les victoires que dans les défaites, par leur aide et leur soutien moral, ils sont souvent l'âme d'un club.

Notre ambition sportive passe par le respect de nos valeurs. En inscrivant leur enfant au FCVL, les parents s'engagent ainsi à :

Faciliter la pratique du football à leur(s) enfant(s) : leur permettre de participer aux entraînements et matchs avec ponctualité et assiduité.

Respecter les décisions prises par les éducateurs : respecter les choix d'équipes des éducateurs, les laisser donner les directives aux joueurs sur le terrain... ce qui n'empêche pas d'encourager son équipe.

Respecter arbitres et adversaires en toutes circonstances : sans adversaires, il n'y aurait pas de foot... sans arbitres, non plus ! Le fair-play est l'affaire de tous, montrons l'exemple et donnons une bonne image de club.

Participer aux « tours de rôle » : notamment l'accompagnement des joueurs lors des matchs à l'extérieur et le lavage des maillots.

Participer à la vie du club : les manifestations organisées par le club sont un vecteur à la fois de recettes, d'image et de contribution à l'animation locale ; elles nécessitent la participation de tous les bénévoles du club : éducateurs, dirigeants et parents.